

# IB Amériques – Calendrier et frais afférents à la demande d'autorisation de dispenser le Programme primaire (PP)

Pour les établissements dont l'année scolaire commence en août/septembre

	Année scolaire 1	Année scolaire 2	Année scolaire 3
Étape	Phase d'examen / Demande du statut d'établissement scolaire candidat	Phase d'établissement candidat / Demande d'autorisation	Phase d'établissement candidat / Visite de vérification
Actions nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoyer le <a href="#">Formulaire de renseignements concernant l'établissement</a> par voie électronique.</li> <li>Étudier la philosophie de l'IB.</li> <li>Déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre.</li> <li>Analyser les exigences du programme telles que décrites dans le <a href="#">Guide de la demande d'autorisation à l'intention des établissements scolaires</a>.</li> <li>Obtenir l'appui des enseignants, du chef d'établissement, de la direction ou du district scolaire ainsi que des élèves.</li> <li>Commander la <a href="#">Trousse d'initiation au PP</a> de l'IB.</li> <li>Désigner un coordonnateur.</li> <li>Élaborer un plan d'action afin de garantir une bonne mise en œuvre (voir tableau 3 dans la <a href="#">Demande de candidature</a>)</li> <li>Assister à un atelier de catégorie 1 (chef d'établissement ou son représentant)</li> <li>Préparer la <i>Demande de candidature</i> après avoir reçu l'accès du bureau régional de l'IB pour les Amériques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commencer l'essai de mise en œuvre du programme.</li> <li>Travailler avec un consultant désigné par l'IB : visite de deux jours à l'établissement et 20 heures de travail à distance par année de candidature.</li> <li>Créer des comptes d'utilisateur sur le Centre pédagogique en ligne pour les enseignants.</li> <li>Élaborer des systèmes de planification et de réflexion coopératives pour les enseignants.</li> <li>Parfaire le plan d'action.</li> <li>Élaborer les pièces justificatives relatives aux politiques, calendrier et développement du programme d'études qui appuieront la <a href="#">Demande d'autorisation</a>.</li> <li>Préparer la <i>Demande d'autorisation</i> à l'aide du <a href="#">Guide de la demande d'autorisation à l'intention des établissements scolaires</a>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoyer la <a href="#">Demande d'autorisation</a>.</li> <li>Examiner les rétroactions et se préparer à la visite de vérification (voir <a href="#">Guide de la demande d'autorisation à l'intention des établissements scolaires</a>).</li> <li>Continuer à développer et suivre le plan d'action.</li> <li>Avant la visite de vérification : <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer la formation de tous les enseignants et du coordonnateur du PP lors d'<a href="#">ateliers de catégorie 1</a> ;</li> <li>mettre en œuvre le programme de recherche élaboré par l'établissement.</li> </ul> </li> </ul> <p>Une fois la <a href="#">Demande d'autorisation</a> acceptée, une visite sera menée dans l'établissement en vue de vérifier que, conformément à ses déclarations, l'établissement a pris toutes les mesures nécessaires et qu'il est prêt à devenir une école du monde de l'IB.</p> <p>Cette visite a pour but de s'assurer que les principes éducatifs ainsi que les normes et applications concrètes sur lesquels repose le programme de l'IB seront respectés et approfondis.</p> <p>Le directeur général de l'IB prend la décision finale d'accorder ou de refuser l'autorisation d'enseigner un programme de l'IB.</p>
Actions fortement recommandées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoyer des membres de la direction de l'établissement et des responsables pédagogiques à un séminaire d'orientation de l'IB.</li> <li>Prendre contact avec des écoles du monde de l'IB qui proposent le PP ou leur rendre visite.</li> <li>Commencer à envoyer le personnel à des ateliers de perfectionnement professionnel reconnus par l'IB.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demander l'organisation au sein de l'établissement d'un atelier de catégorie 1 pour l'ensemble du personnel.</li> <li>Continuer à participer aux <a href="#">ateliers</a> (catégories 1 à 3).</li> </ul>	
Échéances	Envoyer la <a href="#">Demande de candidature</a> avant le 1 <sup>er</sup> avril.		Envoyer la <a href="#">Demande d'autorisation</a> avant le 1 <sup>er</sup> octobre
Frais	Droits de demande d'autorisation : 4 000 USD* 1 <sup>er</sup> avril	Droits et frais de candidature : 9 500 USD* 1 <sup>er</sup> septembre	Droits et frais de candidature : 9 500 USD* 1 <sup>er</sup> septembre

\* Tous les montants sont indiqués sous réserve de modifications

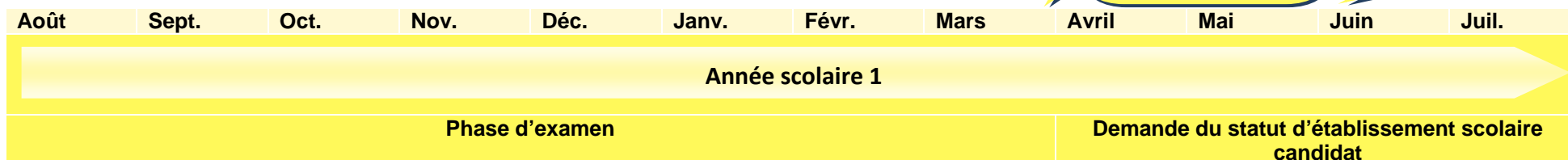
© Organisation du Baccalauréat International 2010

## Durée minimale du calendrier de la demande d'autorisation

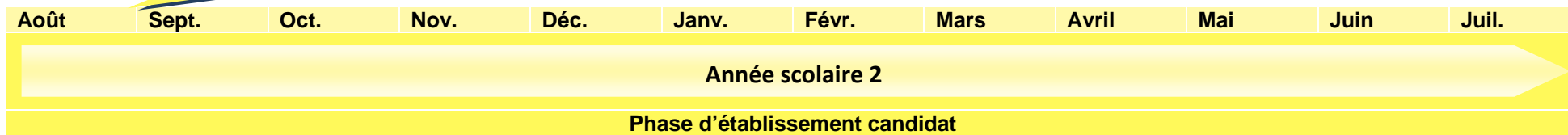
Envoyer le [Formulaire de renseignements concernant l'établissement](#) (pas de frais) avant la demande de candidature (août-mars)

Envoyer la [Demande de candidature](#) et régler le paiement des droits de demande d'autorisation

Notification du statut d'établissement candidat, effectif au 1er septembre



Régler les frais droits de candidature et commencer à collaborer avec le consultant désigné par l'IB

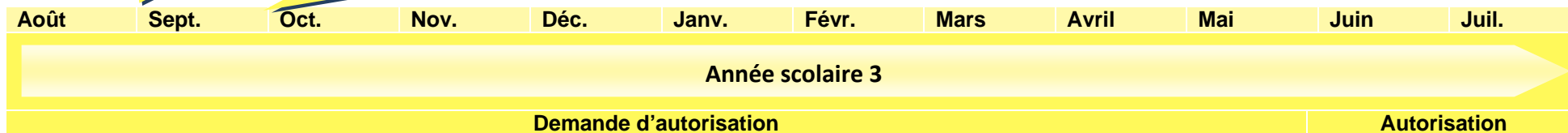


Régler les droits et frais de candidature

Envoyer la [Demande d'autorisation](#) (pas de frais)

Accueil de la visite de vérification (février-mai)

Réception de la notification du statut (juin-août)



## Frais et autres postes budgétaires

### Droits de demande d'autorisation : 4 000 USD\*

<b>Description</b>	Des frais non remboursables sont facturés à l'établissement une seule fois et sont exigibles au moment de l'envoi de la <a href="#">Demande de candidature</a> .	
<b>Services proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de conseil</li> <li>• Abonnement au Centre pédagogique en ligne pour tout le personnel de l'établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la <a href="#">Demande de candidature et rétroaction</a></li> </ul>

### Droits et frais de candidature : 9 500 USD\*

<b>Description</b>	Des frais non remboursables sont facturés à l'établissement annuellement à partir du 1 <sup>er</sup> septembre jusqu'à obtention de l'autorisation.	
<b>Services proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de conseil en continu dispensés par IB Amériques</li> <li>• Examen de la <a href="#">Demande d'autorisation</a> et rétroaction</li> <li>• Abonnement au Centre pédagogique en ligne pour tout le personnel de l'établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de consultation de deux jours dans l'établissement</li> <li>• Services à distance d'un consultant pour une durée maximale de 20 heures par année de candidature</li> <li>• Visite de vérification de deux jours dans l'établissement</li> </ul>

### Frais annuels : 7 450 USD\*

<b>Description</b>	Des frais non remboursables sont facturés chaque année à l'établissement à partir du 1 <sup>er</sup> septembre (année scolaire débutant en août-septembre) / 1 <sup>er</sup> mars (année scolaire débutant en février-mars).	
<b>Services proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et élaboration de documents pédagogiques et de matériel de soutien pédagogique</li> <li>• Abonnement au magazine <i>IB World</i> (en anglais)</li> <li>• Examen des documents de l'évaluation de la mise en œuvre du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement au Centre pédagogique en ligne pour tous les enseignants et tout le personnel de l'établissement</li> <li>• Services de conseil</li> <li>• Supports pour la communication et le marketing</li> </ul>

### Droits pour la visite d'évaluation du programme : 3 500 USD\*

<b>Description</b>	Tous les établissements autorisés à dispenser le PP sont tenus de se soumettre à la visite d'évaluation de la mise en œuvre du programme. Cette visite permet de garantir la qualité des programmes offerts dans les établissements autorisés par l'IB tout en offrant à chaque établissement des commentaires sur sa mise en œuvre du programme. L'évaluation de la mise en œuvre du programme a généralement lieu quatre (4) ans après l'octroi de l'autorisation officielle de le dispenser, et tous les cinq (5) ans par la suite.	
<b>Services proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite d'évaluation de deux jours dans l'établissement</li> </ul>	

## Autres postes budgétaires

### Description

- Perfectionnement professionnel en continu des enseignants dans le cadre d'ateliers de l'IB de façon à satisfaire aux exigences reprises dans le *Questionnaire d'autoévaluation de la mise en œuvre du programme*
- Plages régulières de planification collective pour les enseignants (notamment avec les spécialistes des médias et les bibliothécaires)
- Publications de l'IB à l'intention des enseignants (voir le catalogue des publications sur le magasin en ligne de l'IB, <http://store.ibo.org>)
- Poste de coordonnateur du PP, qui doit inclure du temps non dévolu à l'enseignement
- Poste d'enseignant d'une langue d'enseignement supplémentaire, si ce poste n'existe pas encore
- Ressources supplémentaires pour la bibliothèque ou la médiathèque.